

## Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

Il m'arrive fréquemment au travers de cet habituel bulletin d'informations de vous faire savoir ce qui n'est pas bien ou ce qui pourrait être amélioré sur la commune. Pour ce mois-ci, je vais changer mon fusil d'épaule et mettre en valeur les jeunes de la commune. Cette jeunesse turbulente, et souvent décriée par les adultes, est capable de beaucoup de générosité et beaucoup d'enthousiasme. Pour illustrer mes propos, je vous parlerai en premier exemple des scolaires sur la commune.

Chaque année, les élèves des écoles primaires récoltent des denrées alimentaires au profit du CCAS pour aider les plus défavorisés. Les élèves du lycée-collège font la même démarche et cette année lors d'une opération bol de riz et d'un concert organisé à la salle omnisports, ils ont remis un chèque de 1 200 € environ toujours au profit du CCAS.

Un autre exemple au sein des associations. Bon nombre de jeunes de 17 ans et plus encadrent les petits à partir de 5 ans, certains organisent même des animations pour améliorer le quotidien de leur association.

Je suis sincèrement admiratif par ce qu'ils sont capables de réaliser et les adultes qui les côtoient peuvent en témoigner.

Je crois que l'on peut apprendre beaucoup avec les jeunes, il suffit parfois d'aller vers eux et les accepter tels qu'ils sont.

Je profite pour souhaiter à toutes et à tous un bel été avec le soleil je l'espère, ainsi que de bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

A bientôt.

### Agenda

R. GASTINE

1<sup>er</sup> Juillet : Rando VTT et pédestre organisée par Quent & Moi, au Motten

8 Juillet : Troc et Puces, organisé par l'Ascsa Football, Parking de la Mairie

25 et 26 Juillet : Fête de la Sainte Anne

29 juillet: Joutes du Loch à Auray. Les vétérans de L'Ascsa Football représentent la commune

25 et 26 Août : Festival des Galettes du Monde au Motten

5 septembre : Forum des associations à l'espace Camborne

### Travaux/Environnement/Urbanisme

**RAPPEL : Interdiction de brûlage à l'air libre** (circulaire du 18 novembre 2011, accessible sur internet) :

Depuis la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 2009, les feux à l'air libre sont interdits toute l'année en zone urbaine, périurbaine ou rurale, sauf pour les agriculteurs et les forestiers ou en cas de dérogations spéciales. Le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut aussi être la cause de la propagation d'incendies. En outre, la toxicité des substances émises est accrue quand sont associés d'autres déchets (par exemple des plastiques ou des bois traités). Des solutions existent, elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets (déchetterie).

**Horaires d'ouverture de la déchetterie** : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 du lundi au samedi. Fermé le mardi.

**DECHETERIE** : Suite à différents accidents survenus sur les déchèteries ainsi qu'à l'évolution de la réglementation en matière de sécurité des usagers, le Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon va **mettre en place des garde-corps** le long des quais afin d'assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble de ses déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon, Sainte-Anne d'Auray).

Le syndicat souhaite signaler que certains déchets dangereux, tels que les **bouteilles de gaz et les fusées de détresse**, ne sont admis ni en collecte ni en déchèteries. En effet, ces produits, **potentiellement dangereux**, sont susceptibles de nuire à l'intégrité physique des agents de collecte, agents d'exploitation de l'usine d'incinération et agent d'exploitation des déchèteries. Merci de faire reprendre ces déchets auprès de vos fournisseurs. Merci de votre compréhension.

# Conseil municipal du 26 avril 2012

## Liste des délibérations du Conseil municipal

- Concernant l'attribution de marché de maîtrise d'œuvre pour la voirie 2012 et la construction d'un hat-trick/aire multi-jeux, décide à l'unanimité de retenir le cabinet d'études Concept Plein Air-Blumstein le mieux disant avec un taux de rémunération de 4,95 % du montant des travaux.
- Décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'équipement aussi élevée que possible auprès de la caisse d'allocations familiales du Morbihan pour l'achat de matériel pour l'Accueil de loisirs.
- Désigne par tirage au sort les jurys d'assises 2013.
- Décide à la majorité (une voix contre) d'accorder la somme de 107 716,80 € au titre du contrat d'association avec l'école Sainte Anne Saint Joachim pour l'année 2012.
- Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer un titre de recette concernant la participation de la commune de Plumergat au fonctionnement du restaurant scolaire d'un montant supérieur à 23 000 €.
- Concernant l'appel d'offres «Délégation de service public du camping du Motten», se prononce à l'unanimité sur l'engagement d'une nouvelle procédure de service public, sur l'approbation du nouveau contenu et des caractéristiques des prestations que devra assumer le délégataire, sur l'attribution de tous pouvoirs au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.
- Accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.
- Se prononce favorablement sur la modification du régime indemnitaire avec instauration de la prime de service et de rendement ainsi que l'indemnité spécifique de service.
- Concernant la révision simplifiée n 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et après l'avis favorable du commissaire enquêteur, approuve à l'unanimité cette révision du PLU.
- Au sujet d'un projet de bibliothèque/médiathèque, décide à la majorité (deux voix contre) l'approbation de l'avant-projet définitif de l'opération, l'adoption du plan de financement de la construction du projet, autorise le Maire à solliciter des subventions son financement et de s'engager à consacrer 1 % du montant de l'investissement à l'insertion d'une œuvre d'art.
- **Avertissement aux lecteurs** : tout citoyen peut consulter en mairie et sur le site internet ([www.sainte-anne-auray.com](http://www.sainte-anne-auray.com)), l'intégralité des comptes-rendus. En effet, ce qui apparaît dans le bulletin n'est qu'un résumé.

## Bus à 1 Euro pour tous les résidents de Sainte Anne d'Auray

Profitez d'un mode de transport rapide, pas de stationnement, pas d'embouteillage, peu cher. Pendant l'été, le bus est à 1 euro pour un trajet pour tous les résidents de Sainte Anne d'Auray.

### **Retirez en mairie vos tickets (2 par personne et par jour) aux heures d'ouverture**

Ces tickets sont valables sur les lignes du réseau TIM du Conseil Général du Morbihan, desservant la commune. Ligne 5 : transports Le Divenah, Ligne 1 : Keolis. Les horaires sont en mairie et dans chaque arrêt de bus.

## Assistance Administrative à Domicile

A partir de septembre 2012, un nouveau service à la personne est proposé par le CCAS de Sainte Anne d'Auray : assistance administrative à domicile. Réservé aux personnes ne pouvant se déplacer en mairie et désirant une assistance administrative. Les rendez-vous sont pris par téléphone à la mairie (02.97.57.63.91) pendant les heures d'ouverture. **Ce service sera payant** : son prix sera communiqué ultérieurement. Un renseignement ne nécessite pas une assistance à domicile et doit être demandé par téléphone ou par courrier électronique.

## Plan Canicule 2012, Prévention contre le vol, Visite à domicile

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin différents intercalaires concernant ces points.

## Accueil de loisirs : Vacances d'été 2012

L'accueil de loisirs sera ouvert du vendredi 6 juillet au vendredi 17 août. Trois camps seront organisés :

Du 16 au 20 juillet, pour les CE2-CM1-CM2, camp aquatique

Du 30 juillet au 3 août, pour les CP-CE1-CE2, camp équitation

Du 6 au 8 août, pour les Grande Section-CP-CE1 (5 à 7 ans) : camp « Machine à remonter le temps ».

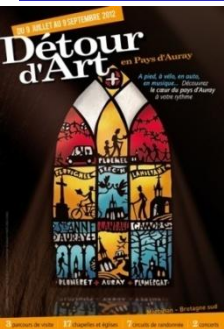
Plusieurs nuitées au centre seront organisées.

Les plaquettes d'animations ainsi que les fiches d'inscriptions sont distribuées via les écoles et disponibles en Mairie ou sur le site internet.

## Concours Photo : 15 juin au 15 septembre 2012

Suite à la sélection du jury, quinze photos sont affichées rue de Vannes depuis le 17 juin et ce jusqu'au 15 septembre. Si vous souhaitez désigner les lauréats du concours, des bulletins de vote sont à votre disposition en mairie, à l'office de tourisme, ou à télécharger sur le site internet : [www.sainte-anne-auray.com](http://www.sainte-anne-auray.com). Ces bulletins sont à déposer dans l'urne mise à votre disposition à la Mairie ainsi qu'à l'office de tourisme. Un seul vote par personne sera retenu. La clôture des votes est fixée au 15 septembre.

# Office de tourisme Auray Communauté



**Détour d'Art : du lundi 9 juillet au dimanche 9 septembre 2012**

Le territoire breton est couvert de milliers de chapelles. Au détour des chemins, au cœur des villages ou en pleine nature, elles font parties intégrante de la culture et du paysage breton. Leur densité et leur diversité est spécifique à la région.

Témoins du savoir-faire et des croyances populaires bretonnes, elles renferment de multiples trésors et mêlent harmonieusement art profane et art sacré, histoire et légende. Le cœur du Pays d'Auray illustre cette particularité et foisonne de chapelles toutes plus belles les unes que les autres. **A pied, à vélo, en auto, en musique... Détour d'Art propose de découvrir ces monuments, à la fois remarquables et méconnus, au travers de parcours de visite, de circuits de randonnée et de concerts.**

Pour sa sixième édition, Détour d'Art présente : 3 parcours de visite, 17 chapelles et églises à découvrir, 7 circuits de randonnée, 2 concerts de musique classique. Procurez-vous le guide gratuit dans les offices de tourisme !

**Chapelles en concert, les mercredis 11 et 18 juillet 2012 :**

L'Office de tourisme d'Auray Communauté et l'Académie de Musique et d'Art Sacré de Sainte-Anne d'Auray s'associent pour proposer deux concerts de musique classique dans les chapelles.

Ces concerts sont organisés dans le cadre de Détour d'Art et de l'exposition « Le Verbe et la lettre : Trésors de bibliothèques bretonnes », présentée au cloître de Sainte-Anne d'Auray.

**Mercredi 11 juillet à 20h30 :** Église Saint-Thuriau - Bourg de Plumergat, programme autour de pièces allant du baroque au XX<sup>e</sup> siècle.

**Mercredi 18 juillet à 20h30 :** Chapelle Sainte-Avoye - Village de Sainte-Avoye à Pluneret, programme de musique ancienne. **Tarifs :** 10 € tarif plein / 5 € tarif réduit / Gratuit pour les moins de 12 ans.

**Renseignements :** Office de Tourisme d'Auray Communauté, Antenne à Auray, Pluvigner et Sainte-Anne d'Auray  
20, rue du Lait 56400 AURAY Tel. : 02 97 24 09 75, Mail : [infos@auray-tourisme.com](mailto:infos@auray-tourisme.com), Web : [www.auray-tourisme.com](http://www.auray-tourisme.com)

## Schéma de cohérence territorial : SCOT

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification intercommunautaire qui fixera, pour les quinze années à venir, les grandes orientations d'aménagement de nos communes en prenant en compte toutes ses composantes: habitat, transports, économie, ressources naturelles... Son élaboration est portée par le Syndicat Mixte du Pays d'Auray qui regroupe 28 communes. En tant qu'habitant du Pays d'Auray, ce projet vous concerne directement. Pour en savoir plus et être informé des dates des prochaines réunions publiques, rendez-vous sur <http://scot-pays-auray.proscot.fr>. Le SCOT en quelques questions :

**Le SCOT a-t-il un impact sur la constructibilité des parcelles ?** Pas directement car il ne comporte pas de plan de zonage. C'est le rôle du PLU (Plan Local d'Urbanisme). En revanche, le SCOT formule des règles que les communes doivent respecter.

**Le SCOT peut-il favoriser le développement de l'agriculture biologique ?** Le SCOT n'agit pas sur les pratiques agricoles car il agit essentiellement sur l'occupation de l'espace. Il peut ainsi protéger les terres agricoles et encadrer les changements de destination des exploitations agricoles ou conchylicoles.

**L'organisation des transports est-elle traitée par le SCOT ?** Dans le cadre du SCOT, les collectivités locales, en lien avec les structures compétentes, doivent définir une offre de transport cohérente avec l'urbanisation du territoire et faciliter ainsi l'accès de tous aux lieux d'emploi et de vie.

**Le SCOT est-il un moyen de favoriser l'emploi ?** Oui de façon indirecte, car il permet de déterminer les filières économiques à développer et définit les espaces et zones nécessaires pour maintenir, développer et accueillir des entreprises.

**Le SCOT va-t-il renforcer la protection de nos sites naturels ?** Oui, car il va permettre d'identifier et de localiser l'ensemble des sites à protéger et peut déterminer leurs conditions d'accès au public (ex. aménagement de sentiers de découverte). Il favorise aussi le maintien de la biodiversité par la mise en réseau de ces sites et la préservation d'espaces de « nature ordinaire » : espaces boisés, zones humides, haies et arbres remarquables...

**Le SCOT va-t-il augmenter la construction de logements sociaux dans certaines communes ?** C'est possible car le nombre actuel de logements sociaux ne permet pas de répondre à la demande (à titre d'information : 89% de la population morbihannaise est éligible au logement social). Le SCOT détermine le nombre de logements à construire/réhabiliter et leur répartition dans chaque commune.

# La vie de la commune en images

26 Mai 2012 : 50 ans de l'ASCSA Football



10 Juin 2012 : Jumelage Camborne



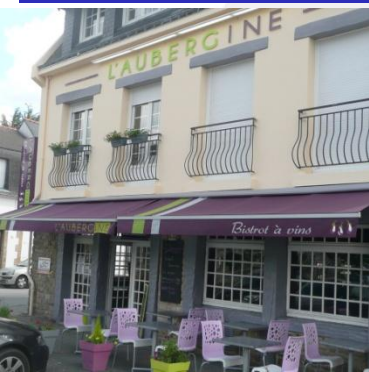
17 Juin : Kermesse de l'école Sainte Anne



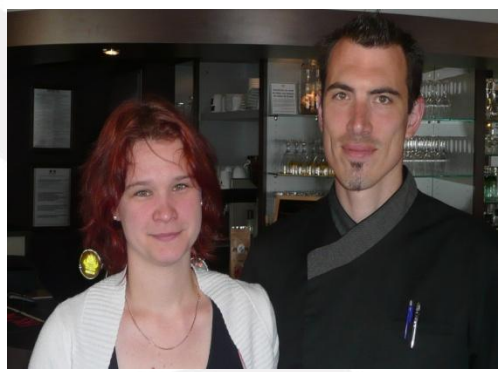
22 Juin : Fête de la Musique



## Nouveau commerçant



Depuis le 3 Mai, l'Aubergine, restaurant bar à vins a ouvert ses portes au 20 place Nicolazic à la place du restaurant le Ty Plouz. Sandrine et Nicolas Legrand vous proposent une cuisine de bistrot à l'ardoise. Plat du jour à 10 € (poisson ou viande), plat dessert à 14 €, entrée plat dessert à 16 €. Ils vous proposent également une sélection de vins au verre et des bouteilles de vin à emporter. Ouvert midi et soir sauf mercredi et dimanche. Point Hot Spot et accès Wifi. Tél : 02.97.31.37.19, [contact@laubergine.fr](mailto:contact@laubergine.fr)



## Etat-civil

Naissances : 19 mai 2012 : Célia LE DEVEHAT, 26 mai : Liam LE BELLER LE FUSTEC, 31 mai : Camille BREUREC, 25 juin : Léonie LE RET

Mariages : 22 juin : Yoann JAFFRE et Caroline MANCHELIN, 30 juin : Joseph-Marie DALLET et Estelle BOSSI

Décès : 3 mai 2012 : Jacques GUENNEGO, 9 mai : Gilbert VILMAIN, 11 mai : Anne HENRIO veuve GUILLAS, 29 mai : Célestin LE FUR, 17 juin : Jeanne LE LABOUSSE veuve AUDIC, 21 juin : Marie MARAGE

### Numéros Utiles

Mairie: tél: 02.97.57.63.91, fax: 02.97.57.72.33, [www.sainte-anne-auray.com](http://www.sainte-anne-auray.com), [contact@sainte-anne-auray.com](mailto:contact@sainte-anne-auray.com)

Santé: Cabinet médical: 02.97.57.57.18, Pompiers: 18, Police: 17, Samu: 15, Cabinet infirmier: 02.97.57.65.40, Pharmacie: 02.97.57.63.05, Dentiste: 02.97.57.66.52, Kinés: 02.97.31.98.78, Ostéopathe: 06.15.58.75.05, Centre anti-poison: 02.99.59.22.22, Vétérinaire: 02.97.31.73.00.

Divers: La Poste: 02.97.57.64.92, Office de tourisme: 02.97.24.34.94, Correspondant de presse: Ouest France: 06.84.07.84.71, Le Télégramme: 06.62.08.54.46

Directeur de la publication: Roland Gastine, Maire de Sainte Anne d'Auray

Membres de la rédaction: Christian Troboa, Valérie Jégousse, Françoise Larvoir, Philippe Robin, Jean-Baptiste Hary, Cédric Le Ret, Philippe Le Ferrand, Jean-Louis Lustrin